

n°1

Janvier
2021

News

COMPAGNIE NATIONALE DES
EXPERTS DE JUSTICE
EN CULTURE, COM & DIGITAL

EDITO



Patrice MONTICO
Président de la Compagnie Nationale des Experts
de Justice en Culture, Communication et Digital.

Je tenais à vous présenter **tous mes vœux pour cette nouvelle année 2021** en espérant qu'elle sonne le retour à une vie normale.

En effet, en cette période très anxiogène que nous vivons depuis mars 2020, nous avons pris l'habitude d'échanger exclusivement par skype pour des rendez-vous à deux et par zoom pour des réunions à plusieurs : on dit que ces réunions se tiennent « en distanciel » par opposition aux réunions « en présentiel ». J'ai découvert ces mots à l'occasion du 1^{er} confinement. A l'époque, je trouvais ces mots bizarres car jusqu'alors les rendez-vous et/ou les réunions se tenaient en face à face voire pour certains rendez-vous par téléphone mais je n'aurais jamais imaginé me réunir « à distance ».

Puis, l'habitude faisant, désormais, je n'utilise qu'un seul mot celui de distanciel. Quelle tristesse pour nos membres habitués à la communication directe et conviviale.

C'est pourquoi, le bureau et moi-même avons décidé de créer un **nouveau support de communication avec cette newsletter trimestrielle**. Cela permettra de garder un lien entre nous, chacun pouvant s'exprimer en proposant des articles à notre comité de rédaction.

Dans un premier temps, nous allons consacrer une rubrique où nos membres pourront nous faire **découvrir leur spécialité**, le premier à s'être lancé est notre confrère Alain BORDIEC (cf. infra).

Myriam QUÉMÉNER, Avocate Générale à la CA de Paris, a accepté de tenir une **rubrique judiciaire** (cf. infra).

Une autre rubrique recensera, les **missions judiciaires** reçus par chacun, cela nous permettra d'appréhender l'activité de notre Compagnie.

En qualité de Secrétaire Général de l'**UCECAP** et administrateur du **CNCEJ**, je consacrerai une **rubrique aux actions menées par ces deux associations représentatives de notre activité expertale**.

Et bien sûr, c'est avec plaisir que nous listerons les **publications** de nos confrères membres de notre compagnie.

Patrice MONTICO
Président de la Compagnie Nationale des Experts
de Justice en Culture, Communication et Digital.

Chiffres et données



La Compagnie

21 membres

22 domaines d'expertises
(nomenclature cour d'appel de Paris)



17 articles rédigés pour la Revue Experts par les membres de la compagnie

Partenaire de la Biennale de Senigallia

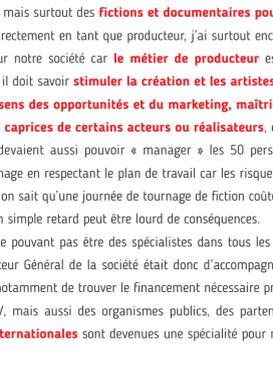
En France

70.000 avocats

13.000 experts de justice

8.500 magistrats

LA PAROLE À ...



ALAIN BORDIEC
Experts de Justice en cinéma & TV, production-distribution
de films, évaluation de catalogues, financement et coproductions
internationales.

Financier de formation (ESSEC), après un court passage dans une banque, j'ai rejoint un groupe d'amis avec qui nous faisons des courts métrages pendant nos week-ends d'étudiant.

Nous avons monté une **société de production** « Le Sabre », un peu pour le cinéma, des films publicitaires, mais surtout des **fiction et documentaires pour la télévision**.

Même si j'ai agi directement en tant que producteur, j'ai surtout encadré les producteurs qui œuvraient pour notre société car **le métier de producteur** est très polyvalent et exigeant. En effet, il doit savoir **stimuler la création et les artistes, savoir vendre les projets, avoir le sens des opportunités et du marketing, maîtriser la gestion d'un budget, gérer les caprices de certains acteurs ou réalisateurs**, etc.

Nos producteurs devaient aussi pouvoir « manager » les 50 personnes d'une équipe technique de tournage en respectant le plan de travail car les risques de production sont importants quand on sait qu'une journée de tournage de fiction coûte environ 100 000 €. Un dérapage ou un simple retard peut être lourd de conséquences.

Nos producteurs ne pouvant pas être des spécialistes dans tous les domaines, eux sur en tant que Directeur Général de la société était donc d'accompagner chacun d'eux sur chaque projet, et notamment de trouver le financement nécessaire principalement auprès des chaînes de TV, mais aussi des organismes publics, des partenaires étrangers. Les **coproductions internationales** sont devenues une spécialité pour moi et mon principal associé.

J'ai aussi dirigé une société de **prestation de services** (plateaux de tournage et post-production vidéo) que nous avons créée pour accompagner notre important volume de production mais aussi celui de nos confrères.

Lorsque notre société est entrée dans le groupe CANAL PLUS, j'ai constaté que son immense catalogue de fictions TV était mal exploité et j'ai convaincu la direction de la nécessité d'avoir une **activité de distribution internationale** dédiée, que j'ai créée et dirigée avec un succès reconnu au sein du groupe.

Lorsque, en 2005, CANAL PLUS a vendu toutes ses activités de production et distribution TV, je suis parti et j'ai retrouvé jusqu'à aujourd'hui mon métier de **producteur indépendant**.



La cybercriminalité laisse derrière elle une note de + de 1.000 Mrds de \$

La cybersécurité, un sujet majeur pour les experts

Selon une étude récente de l'éditeur de logiciels de cybersécurité McAfee¹ et du Centre d'études stratégiques et internationales (CSIS). Au total, la cybercriminalité, avec ses réseaux de plus en plus organisés, laisse derrière elle une note de plus de 1.000 milliards de dollars ce qui démontre l'ampleur des préjudices subis impliquant inévitablement le renforcement de la lutte contre ce fléau qui suppose non seulement de la prévention mais aussi la répression².

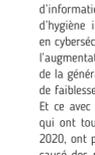
La gravité et la fréquence des cyberattaques contre les entreprises continuent d'augmenter à mesure que les techniques évoluent et que le travail à distance se développe.



Avec l'essor du télétravail et le développement du numérique, jamais il n'a été aussi important de se protéger sur internet, choisir un antivirus pour son ordinateur, ou encore faire attention aux newsletters et formulaires de commandes où l'on doit rentrer nos coordonnées. En décembre 2020, une autre cyberattaque de grande ampleur a touché la startup française Ledger, hackée en juin 2020, et auquel les informations confidentielles de centaines de milliers de clients ont fuité gratuitement et librement sur internet. Les hackers s'en prennent même aux données relatives aux vaccins et ainsi des documents liés à la demande d'antiréaction du vaccin ont été piratés, a confirmé le laboratoire Pfizer, partenaire de BioNTech. De nombreux piratages et tentatives de hacking ciblent des établissements en lien avec la pandémie de Covid-19 car il s'agit là d'enjeux financiers et géopolitiques très importants.

De l'espionnage économique au vol de données

Les formes de cybercriminalité les plus coûteuses pour les entreprises qui en sont la cible sont **l'espionnage économique, le vol de propriété intellectuelle, la criminalité financière et, de plus en plus, les ransomwares**. En effet, les attaques par rançongiciels connaissent une augmentation sans précédent.



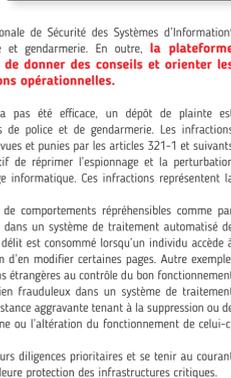
En 2020, l'ANSSI a traité 104 attaques de ce type. Face à ce constat l'ANSSI, en partenariat avec la Direction des Affaires criminelles et des grâces (DACG) du ministère de la Justice, publie un **guide de sensibilisation « Attaques par rançongiciels, tous concernés »**. Les cyberattaques ciblant des organisations de plus petite taille et des particuliers n'entraînent « généralement pas » de pertes financières majeures, mais elles peuvent impacter « des milliers d'individus », ont souligné les auteurs du rapport.

Une cyberattaque peut également impacter la productivité des équipes, la réputation et la marque des entreprises. Or, 56% des organisations concernées par l'enquête ne disposent pas encore d'un plan intégrant à la fois la prévention et la réponse à incident.

Les experts, quelque soit leur spécialité sont détenteurs de données numériques sensibles qu'ils se doivent de préserver.

Une nécessaire stratégie de cybersécurité

Le manque de sensibilisation aux risques cyber, l'absence de maîtrise des systèmes d'information, le non-respect des mesures d'hygiène informatique, le manque d'experts en cybersécurité et, dans une certaine mesure, l'augmentation de la surface d'attaque du fait de la généralisation du télétravail, sont autant de faiblesses exploitées par les cybercriminels. Et ce avec succès, les campagnes d'attaques, qui ont touchées la France et l'Allemagne en 2020, ont perturbé de nombreuses activités et causé des pertes financières importantes. Les experts doivent savoir où s'adresser en cas de cyberattaques, comme par exemple l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information³ (ANSSI), les services d'enquête au niveau police et gendarmerie. En outre, **la plateforme cybermalveillance.gouv.fr⁵ est en mesure de donner des conseils et orienter les victimes de cyberattaques vers des solutions opérationnelles.**



En pratique, si la prévention n'a pas été efficace, un dépôt de plainte est envisageable au près des services de police et de gendarmerie. Les infractions strictement informatiques sont prévues et punies par les articles 321-1 et suivants du Code pénal et ont pour objectif de réprimer l'espionnage et la perturbation informatiques ainsi que le piratage informatique. Ces infractions représentent la cyberdélinquance au sens strict.

Cette généralité recouvre en réalité une diversité de comportements répréhensibles comme par exemple accéder ou se maintenir frauduleusement dans un système de traitement automatisé de données (C. pén., art. 323-1) - Le plus souvent, ce délit est consommé lorsqu'un individu accède à un site en profitant d'une **faille de sécurité** afin d'en modifier certaines pages. Autre exemple, l'installation d'un **logiciel espion**, utilisé à des fins étrangères au contrôle du bon fonctionnement de l'entreprise peut constituer le délit de maintien frauduleux dans un système de traitement automatisé de données. Il existe en outre une circonstance aggravante tenant à la suppression ou de modification des données contenues dans le système ou l'altération du fonctionnement de celui-ci qui peut être retenue.

Les experts doivent inclure la cybersécurité dans leurs diligences prioritaires et se tenir au courant des évolutions technologiques permettant une meilleure protection des infrastructures critiques.

Évolutions et perspectives

La prise de conscience des menaces cyber de plus en plus prégnantes pousse à se réinventer, avec par exemple le recours à des applications diverses de l'IA permettent l'optimisation du travail des analystes, détection de malwares, voire aide à la caractérisation des différents patterns des attaquants. L'IA devient dorénavant à la prise des démarches d'innovation au sein des entreprises, et le domaine de la cybersécurité a perçu cette orientation et l'accélération viendra d'une meilleure adoption et d'une complète compréhension de cet apport. La meilleure approche est de commencer par des cas d'usage concrets et par la mise en place de quelques bonnes pratiques. L'IA n'entrera dans les habitudes que si les sujets sont bien identifiés, maîtrisés, et surtout s'ils répondent aux besoins des experts en cybersécurité.

Face à l'ingéniosité des attaquants et à l'adaptation nécessaire des défenses, l'IA peut apporter sa pierre à l'édifice. Elle ne fait pas tout, loin de là, et ce n'est pas ce qu'on lui demande. L'expertise humaine doit demeurer au centre des décisions mais elle peut soulager et réinventer les métiers de la cybersécurité tout en apportant de nouvelles pistes de connaissances de la menace numérique et de ces manifestations.

Myriam Quémener
Associé général

1-<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/humerique/cybersecurite/0610096243873-cybercriminalite-la-fact-une-ne-cesse-de-s-alourdir-341090.php>

2-M Quémener, C.Wierre, F.Dalle. Quels droits face aux innovations numériques ? Lextenso 2020

3-<https://www.ssi.gov.fr/guide/attaques-par-ranconciels-tous-concernes-comment-les-anticiper-et-reagir-en-cas-d-incident>

4-<https://www.ssi.gov.fr>

L'ANNUAIRE

Notre compagnie a souhaité se doter d'un outil permettant de mieux communiquer en éditant un annuaire où chacun membre de la Compagnie a pu préciser son parcours professionnel et sa spécialité. Nous sommes convaincus que cet annuaire permettra aux magistrats de mieux choisir un expert lorsqu'une mission relevant du secteur "Productions culturelles et de communication / Propriété artistique" devra lui être confiée.

Pour consulter l'annuaire de la Compagnie Nationale des Experts de Justice en Culture, Communication et Digital : www.experts-ccd.org/liste-de-tous-les-experts

L'OURS

Newsletter de la Compagnie Nationale des Experts de Justice en Culture, Communication et Digital.
Directeur de la publication : Patrice Montico - p.montico@experts-ccd.org
Vous pouvez suivre ce newsletter car vous êtes professionnel de justice. En poursuivant la lecture de notre newsletter, vous acceptez l'utilisation de cookies qui permettent de réaliser des statistiques d'audience.
En cliquant ci-dessous, vous pouvez vous désabonner de cette newsletter.
© Image palais de justice par FOKUZA de Pixabay.
© Image cybercriminalité Adobe Stock
Conception graphique et maquette Claire Duclert Design Graphique.

www.experts-ccd.org